

# Table des matières

Abréviations utilisées	VII
------------------------	-----

<b>PARTIE 1 LES PERSONNES PHYSIQUES ASSUJETTIES À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>1</b>
<b>I. Qui doit souscrire une déclaration ?</b>	<b>3</b>
1. Personne inscrite au registre national	3
2. Personne qui n'est pas inscrite au registre national	4
3. Application des conventions préventives de la double imposition	6
4. Personnes assimilées à des habitants du Royaume	6
5. Personnes non soumises à l'impôt des personnes physiques	6
6. Quelques cas particuliers	7
7. Dispenses de déclaration	7
8. Proposition de déclaration simplifiée	8
<b>II. Nombre de déclarations à souscrire</b>	<b>9</b>
<b>III. Période imposable et exercice d'imposition</b>	<b>16</b>
<b>IV. Lieu de l'introduction de la déclaration et d'établissement de la cotisation</b>	<b>17</b>
<b>V. Validité de la déclaration</b>	<b>18</b>
1. Délai dans lequel la déclaration doit être souscrite	18
2. Conditions de forme à respecter	19
<b>VI. Conséquences fiscales d'une déclaration valablement souscrite</b>	<b>21</b>
<b>VII. Conséquences fiscales d'une déclaration non valablement souscrite</b>	<b>22</b>
1. Délai d'imposition	22
2. Recours à la procédure de taxation d'office	24
3. Bénéfices ou profits forfaitaires minima	25
4. Introduction d'un recours judiciaire	26
5. Accroissements d'impôt	27
6. Amende administrative	28
<b>PARTIE 2 L'ASSIETTE DE L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES ET LA DÉTERMINATION DU REVENU IMPOSABLE</b>	<b>29</b>
<b>I. Catégories de revenus</b>	<b>31</b>
1. Revenus des biens immobiliers	32
2. Revenus des capitaux et biens mobiliers	32
3. Revenus professionnels	32
4. Revenus divers	33

<b>II. Classification des revenus d'après leur origine</b>	33
1. Revenus belges	33
2. Revenus d'origine étrangère et revenus obtenus de certaines organisations internationales	34
<b>III. Revenus de la période imposable 2020</b>	35
1. Revenus afférents à 2020	36
2. Revenus payés ou attribués en 2020	36
3. Revenus constatés ou présumés en 2020	36
<b>IV. Décumul intégral</b>	37
<b>V. Dépenses fiscales</b>	39
1. Déduction	39
2. Réduction	39
3. Crédit	40
<b>VI. Détermination du revenu imposable</b>	40
1. Première opération : détermination de l'ensemble des revenus nets	40
2. Deuxième opération : distinction entre les revenus nets imposables globalement et les revenus nets imposables distinctement	40
3. Troisième opération : déduction des dépenses déductibles	41
4. Quatrième opération : le calcul	41
<b>PARTIE 3 LA FAMILLE</b>	43
<b>I. Charges de famille</b>	45
1. Personnes visées	45
2. Les conditions pour être fiscalement à charge	47
3. Avantage fiscal	56
4. Proratisation et limitation des avantages fiscaux	66
<b>II. Dépenses Fiscales</b>	67
1. Dépenses pour la garde d'enfant(s)	67
2. Rentes alimentaires versées	73
<b>III. Rentes alimentaires perçues</b>	92
1. Principe général	92
2. Les arriérés de rentes alimentaires	92
3. Montant à déclarer	93
4. Taux d'imposition	95
5. Remboursement de rentes alimentaires perçues	95
<b>PARTIE 4 LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE</b>	97
<b>I. Définitions préalables</b>	99
1. Le bien immobilier au sens fiscal du terme	99

2. Revenu cadastral (RC) et précompte immobilier (Pri)	99
<b>II. Qui est imposable?</b>	101
1. Le propriétaire	101
2. Incidences de l'imposition commune et du décumul	102
<b>III. Affectation du bien et implications fiscales</b>	104
1. Affectation professionnelle par le propriétaire	105
2. L'immeuble constitue la maison d'habitation (habitation propre)	107
3. L'immeuble ne constitue pas la maison d'habitation	108
4. Les exonérations du RC	127
5. Tableau synoptique des revenus immobiliers	129
6. Modifications durant la période imposable	130
7. Réduction du RC pour cause d'improductivité	132
8. <b>Les exonérations et réductions du précompte immobilier</b>	133
<b>IV. Les avantages fiscaux</b>	145
1. Impact de la loi sur le financement sur la fiscalité immobilière	146
2. Régime actuel après la loi de financement – Emprunts conclus après le 1 <sup>er</sup> janvier 2014	155
3. Emprunts conclus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2014 par le propriétaire	166
4. Plusieurs emprunts pour le même bien immobilier	190
5. Les redevances relatives à l'acquisition d'un droit d'emphytéose, de superficie ou de droits immobiliers similaires	197
6. Les autres avantages fiscaux liés à l'immobilier	197
<b>V. Sous-location et cession de bail</b>	205
1. Cas visés	205
2. Détermination de revenu net imposable	205
3. Régime d'imposition	206
4. Incidences de l'imposition commune et du décumul	207
5. Exemple	207
<b>VI. Concession du droit d'utiliser un emplacement pour y apposer des affiches ou autres supports publicitaires et concession du droit d'installer des équipements de téléphonie mobile</b>	208
1. Cas visés	208
2. Détermination du revenu net imposable	209
3. Régime d'imposition	209
4. Incidences de l'imposition commune et du décumul	209
5. Exemple	209
<b>VII. Autres opérations imposables en matière de biens immobiliers</b>	210
1. Aliénation des biens immobiliers	210
2. Les autres impositions liées aux biens immobiliers	224

<b>PARTIE 5 FISCALITÉ MOBILIÈRE</b>	225
<b>I. Revenus qui ne sont jamais imposables</b>	228
1. Le carnet d'épargne réglementé et l'exonération des dividendes d'actions ou parts d'entreprises	229
2. Les bons d'assurance	231
3. Intérêts des emprunts émis dans le cadre du <i>crowdfunding</i>	232
<b>II. Revenus dont la déclaration est obligatoire</b>	233
1. Revenus de la location, de l'affermage, de l'usage ou de la concession de biens mobiliers corporels ou incorporels	234
2. Revenus compris dans certaines rentes viagères ou temporaires	237
3. Redevances résultant de certaines conventions d'octroi de droits d'usage sur des biens immobiliers bâtis	239
4. Dividendes d'origine étrangère non encaissés en Belgique	239
5. Constructions juridiques	240
6. Organisme de placement collectif en valeurs mobilières	248
7. Droits d'auteur et droits voisins	248
8. Additionnels communaux	253
<b>III. Revenus dont la déclaration est facultative</b>	253
<b>PARTIE 6 L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</b>	257
<b>I. Généralités</b>	259
1. Aperçu général des revenus professionnels	259
2. Aperçu général des revenus exonérés	259
<b>II. Les différents bénéficiaires de revenus professionnels</b>	262
1. Les indépendants	263
2. Les travailleurs	266
3. Le cheminement logique en matière de revenus d'activités	267
<b>III. Les revenus professionnels obtenus en cours d'activité</b>	268
1. Les bénéfices imposables des entreprises	268
2. Les profits	275
3. Les revenus des sociétés civiles et associations sans personnalité juridique	279
4. Tableau comparatif relatif à la taxation des bénéfices et des profits	280
5. Les rémunérations	280
6. Les avantages	295
7. Les indemnités	346
8. Les plus-values	384
<b>IV. Les frais professionnels</b>	421
1. Analyse des conditions	422

2.	Charges afférentes aux biens immobiliers affectés à l'exercice de l'activité professionnelle	427
3.	Charges financières	430
4.	Amortissements	434
5.	Impôts, précomptes et taxes	444
6.	Amendes, pénalités et confiscations	445
7.	Vêtements	445
8.	Frais de réception et cadeaux d'affaires	447
9.	Frais de restaurant	450
10.	Frais de déplacement du domicile au lieu de travail	451
11.	Frais afférents aux autres déplacements professionnels	456
12.	Frais relatifs au transport collectif des membres du personnel organisé par l'employeur ou un groupe d'employeurs	462
13.	Frais relatifs à la mise à disposition d'une bicyclette	463
14.	Cotisations d'assurance contre l'incapacité de travail en raison d'une maladie ou d'une invalidité et cotisations de mutuelle contre les petits risques	464
15.	Frais spécifiques aux chômeurs et prépensionnés	465
16.	Frais spécifiques aux dirigeants d'entreprise	466
17.	Frais spécifiques aux indépendants	470
18.	Frais forfaitaires	472
<b>V.</b>	<b>Provisions pour risques et charges et réductions de valeur pour pertes probables</b>	477
1.	Provisions pour risques et charges	478
2.	Réductions de valeur	480
3.	Loi sur la continuité des entreprises	482
<b>VI.</b>	<b>Exonérations à caractère économique</b>	483
1.	Exonération pour personnel supplémentaire affecté aux exportations et à la gestion intégrale de la qualité	483
2.	Exonération pour autre personnel supplémentaire	485
3.	Stage en entreprise	488
4.	Passif social en vertu du statut unique	490
5.	Indemnité compensatoire attribuée par les régions	492
6.	Exonération pour pertes futures (COVID)	493
7.	Déduction pour investissement	494
<b>VII.</b>	<b>Déduction des pertes professionnelles</b>	504
1.	Pertes professionnelles de la période imposable	504
2.	Pertes professionnelles des périodes imposables antérieures	505
3.	Bénéfices ou profits provenant d'avantages anormaux ou bénévoles	507
4.	Pertes professionnelles afférentes à une activité professionnelle exercée sous la forme d'une association de fait	508
5.	Rétro-imputation (« <i>Carry back</i> ») des pertes pour l'agriculture	509

6. Compensation des pertes entre conjoints ou cohabitants légaux	509
<b>VIII. Les conjoints ou cohabitants légaux aidants</b>	510
1. L'ancien régime des conjoints ou cohabitants légaux aidants	510
2. Le nouveau régime des conjoints aidants	512
3. Cheminement logique en matière de conjoints ou cohabitants légaux aidants	515
<b>IX. Le quotient conjugal</b>	515
<b>X. Sommes à valoir sur l'impôt</b>	515
1. Précompte mobilier	516
2. Précompte professionnel	519
3. Crédit d'impôt pour accroissement des immobilisations	520
4. Crédit d'impôt sur les bas revenus	522
5. Versements anticipés	525
<b>XI. Les réductions d'impôt</b>	530
1. Réductions d'impôt pour pensions et revenus de remplacement	531
2. Réductions pour heures supplémentaires	541
3. <i>Tax shelter</i> PME – Sociétés débutantes – Réduction d'impôt	542
4. Réduction d'impôt – Pricaf privée	547
5. <i>Tax-shelter</i> PME – Sociétés en croissance – Réduction d'impôt	548
6. Primes assurance protection juridique – Réduction d'impôt	552
7. Réduction d'impôt pour l'acquisition de nouvelles actions ou parts d'entreprises accusant une forte baisse de leur chiffre d'affaire suite à la pandémie du COVID-19	556
<b>XII. Les crédits d'impôt</b>	559
1. Prêt «coup de pouce» de la Région wallonne	559
2. Prêt Gagnant-Gagnant de la Région flamande	561
3. Prêt Proxi de la Région bruxelloise	564
<b>PARTIE 7 LA CESSATION DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LES PENSIONS</b>	569
<b>I. Introduction</b>	571
<b>II. La cessation de l'activité professionnelle proprement dite</b>	571
1. Indemnités obtenues en raison ou à l'occasion de la cessation de travail ou de la rupture d'un contrat de travail	571
2. Les rémunérations acquises des travailleurs et des dirigeants d'entreprise	573
3. Les bénéfices et les profits	573
<b>III. Le premier pilier: les pensions légales et extralégales</b>	584
1. Principe	584
2. Régime fiscal	584

<b>IV. Le deuxième pilier: les pensions complémentaires liées à l'exercice de l'activité professionnelle</b>	585
1. Introduction	585
2. Les engagements collectifs de pension	585
3. Les engagements individuels de pensions	598
4. La pension libre complémentaire des travailleurs indépendants	600
5. La convention de pension pour travailleurs indépendants personnes physiques (CPTI)	603
6. La pension libre complémentaire pour travailleurs salariés	606
<b>V. Le troisième pilier: Les pensions complémentaires sans lien avec l'exercice de l'activité professionnelle</b>	610
1. Généralités	610
2. L'assurance-vie	610
3. L'épargne-pension	619
<b>PARTIE 8 LES AUTRES REVENUS IMPOSABLES ET LES AUTRES DÉPENSES DONNANT DROIT À UN AVANTAGE FISCAL</b>	625
<b>I. Les autres revenus imposables</b>	627
1. Les bénéfices ou profits occasionnels	627
2. Les plus-values sur valeurs et titres mobiliers en dehors de la gestion normale en bon père de famille	628
3. Les prix et les subsides	629
4. Les produits de la location du droit de chasse, de pêche et de tenderie	630
5. Plus-values réalisées en raison de la cession à une société étrangère non résidente	631
6. Travail associatif, services occasionnels et économie collaborative	632
<b>II. Les autres dépenses donnant droit à un avantage fiscal</b>	638
1. Les libéralités	638
2. Les rémunérations d'employé de maison	640
3. Les dépenses payées pour des prestations dans le cadre des agences locales pour l'emploi et pour des prestations payées avec des titres services	640
4. Les acquisitions d'actions	642
5. Les avantages liés à l'acquisition d'un véhicule électrique	644
6. Les dépenses pour les monuments protégés en Région flamande	644
7. Frais d'adoption – réduction d'impôt	645
<b>PARTIE 9 LE RÉGIME FISCAL DES REVENUS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE</b>	647
<b>I. Introduction</b>	649
<b>II. Principes généraux de taxation des revenus d'origine étrangère</b>	649
1. Classification des revenus	649
2. L'application d'une taxe communale	657

3.	L'obligation de déclaration et ses conséquences	658
4.	Le montant à mentionner dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques	658
5.	Charge de la preuve	658
<b>III.</b>	<b>Traitement fiscal à réserver aux différents types de revenus</b>	659
1.	Les revenus immobiliers	659
2.	Les revenus mobiliers	664
3.	Les revenus professionnels	664
4.	Les profits d'activités exercées à l'étranger	666
5.	Les plus-values sur des immobilisations affectées à l'exercice de l'activité professionnelle situées dans un pays avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition	667
6.	Les rémunérations des salariés	669
7.	Les rémunérations des dirigeants d'entreprise	673
8.	Les pensions	675
<b>IV.</b>	<b>Tableau synoptique du pouvoir d'imposition en matière de revenus d'origine étrangère</b>	680
<b>PARTIE 10 NOTIONS DE CALCUL DE L'IMPÔT</b>		683
I.	Schéma général – IPP fédéral et IPP régional	685
II.	Impact de la loi sur le financement sur le calcul de l'impôt	686
III.	Montants indexés	694
<b>INDEX</b>		709